



Luxembourg, le 30.06.2026

AVIS Perturbation 2026/584 du 30.06.2026 **RECTIFICATIF II du 30.06.2026**

Objet: Lignes 120, 121, 832, 901, 904, 934, 937, 950, 961, 962

En raison du « Summerfest », la Grand-Rue à Redange/Attert sera barrée à toute circulation

le samedi 4 juillet 2026.

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des festivités:

Remarque générale :

- L'arrêt Gare sera déplacé dans la rue d'Eil (deux directions).
- L'arrêt Bian sera déplacé dans l'Allée des Tilleuls devant l'école (direction Eil → Reichlange).
- L'arrêt Osperstrooss sera déplacé devant la police dans la rue d'Ospern (direction Redange → Ospern).
- L'arrêt Schock sera déplacé devant le terrain de foot dans la rue de la Piscine (direction Redange → Ospern).

Lignes 120, 832 et 904

La ligne de bus aura son origine/terminus à l'arrêt déplacé Redange/Attert-Gare.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange/Attert-Bian, -Osperstrooss et -Lycée Atert.

Ligne 120

Les courses d'autobus concernées en provenance de Rambrouch circuleront de Folschette via le C.R.116 en direction de Pratz – N.12 – N.22 vers Redange – terminus à l'arrêt de Redange/Attert-Lycée Atert et vice-versa. (voir AP N°583/2026)

- Ne sera pas desservie la localité de Hostert ainsi que les arrêts de Redange/Attert-Gare et -Bian.

Ligne 121

Les courses d'autobus concernées en provenance de Rambrouch circuleront de Folschette via le C.R.116 en direction de Pratz – N.12 – N.22 vers Rédange/Attert – suite itinéraire normal et vice-versa. (AP 583/2026)

- Ne sera pas desservie la localité de Hostert.
- Ne seront pas desservis les arrêts d'Eltz-Eltz, Redange/Attert-Gare, -Osperstrooss et -Bian.

Ligne 901

La ligne circulera uniquement entre Haut-Martelange, Gare et Redange-sur-Attert, Gare.

- Les courses d'autobus auront leur origine/terminus exceptionnellement auprès de l'arrêt provisoire Redange-sur-Attert -Gare.
- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange-sur-Attert -Schleisschen, -Solupla, -Osperstrooss, -Gemeng, -Bian ainsi que les localités de Niederpallen, Noerdange, Rippweiler, Schwebach, Saeul, Tuntange, Bour, Dodnelange, Kopstal, Bridel et Luxembourg-Ville.

Remarque :

Les départs de la ligne 901 à l'arrêt Redange-sur-Attert, Gare s'effectueront à XX:36, conformément à l'horaire du samedi.

Ligne 934

La ligne de bus aura son origine/terminus à l'arrêt déplacé Redange/Attert-Lycée Atert.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange/Attert-Bian, -Osperstrooss et -Schock.

Ligne 937

La ligne de bus aura son origine/terminus à l'arrêt déplacé Redange/Attert-Lycée Atert.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange/Attert-Bian, -Gare et -Osperstrooss.

Ligne 950

La ligne de bus en provenance de Bettborn sera déviée après l'arrêt Reichlange-Hostellerie via N12 vers Rond-Point Rippweiler – N24 vers Beckerich – à droite CR 301 vers Eil – suite itinéraire normale et vice versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange/Attert-Schock, -Osperstrooss, -Bian, -Gare et Eil-Beim Schreider.

Ligne 961

La ligne de bus en provenance de Nagem desservira à Redange l'arrêt provisoire Gare – déviation de N22 à gauche par Allée des Tilleuls (sens unique inversé) – desserte arrêt provisoire Redange/Attert-Bian – à gauche Grand Rue vers terminus Redange/Attert-Lycée Atert.

Ligne 962

La ligne de bus sera déviée au départ de Redange/Attert-Lycée Atert à gauche par N22 vers Reichlange – N23 vers Ospern – en direction de Hostert – CR301 vers Nagem suite itinéraire normale et vice versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange/Attert-Osperstrooss et -Gare.

Ligne 991

La ligne de bus en provenance de Ell sera déviée après l'arrêt provisoire Redange/Attert-Gare à gauche via CR304 – à droite N23 vers Ospern – rue d'Ospern vers Reichlange– suite itinéraire normale et vice versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Redange/Attert-Bian, -Osperstrooss et -Schock.



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s).